

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT (AAOR)

LETTRE D'INVITATION AUX CANDIDATS

Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A)

Date : 20/06/.....2024.

Lettre N°15...../MAEP/DG-SoNaMA/PRMP/SP-PRMP du 20/06/2024.

A

Messieurs les Directeurs des entreprises suivantes :

- 1- MAHINDRA, JALAL.FARHAT@mahindra.com
- 2- KULKER SAS, jerome.arrambourg@kulker.fr
- 3- RIVULIS, Simon.lenoir@rivulis.com
- 4- NETAFIM, Frederic.Dollon@netafim.com
- 5- SUNSTREAM, sitoua@sunstream.fr



Objet : Acquisition de kits d'irrigation et accessoires au titre de l'année 2022 (Relance).

Référence SIGMAP : F_SoNaMA_85249

Madame/Monsieur,

1. La Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) a obtenu des fonds auprès d'un consortium de banques, afin de financer le Programme National de Développement de l'irrigation (PNDIrr) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition de kits d'irrigation et accessoires au titre de l'année 2022.
2. Dans le cadre de l'exécution du marché (défini aux DPAO, IC 1.1), sous financement (défini aux DPAO IC 2.1), j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à l'Appel d'offres restreint pour l'acquisition de kits d'irrigation et accessoires au titre de l'année 2022 (N° 15...../MAEP/DG-SoNaMA/PRMP/SP-PRMP du 20/06/2024).

3. La Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) invite, par la présente lettre d'invitation, les candidats retenus à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de kits d'irrigation et accessoires en lot unique. Aucune variante n'est autorisée.

4. Les offres sont en lot unique.

5. Le délai d'exécution est de six (06) mois tel que spécifié aux DPAO.

6. Le présent appel d'offres a été adressé aux candidats retenus, dont les noms figurent ci-après :

1- MAHINDRA, JALAL.FARHAT@mahindra.com

2- KULKER SAS, jerome.arrambourg@kulker.fr

3- RIVULIS, Simon.lonoir@rivulis.com

4- NETAFIM, Frederic.Dollon@netafim.com

5- SUNSTREAM, sitoua@sunstream.fr



7. La passation du marché sera conduite par appel d'offres restreint tel que défini par l'article 33 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

8. Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres restreint complet ou le retirer gratuitement à l'adresse mentionnée ci-après henri.goudjinou@sonama.bj à compter du 20/06/2024. Le Dossier d'appel d'offres restreint sera immédiatement remis ou adressé à leur frais par poste normale. Le dossier d'Appel d'offres restreint en version papier ou en version électronique sous format PDF sera immédiatement remis aux candidats retenus sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent des Marchés Publics de la SoNaMA S.A à Ouidah à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou, les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, Tél : 56 98 24 60. Le dossier d'appel d'offres restreint sera adressé aux présélectionnés à leur frais par poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

9. Les offres devront être soumises en langue française et déposées à l'adresse ci-après : Secrétariat Permanent des Marchés Publics de la SoNaMA S.A à Ouidah à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou au plus tard le 22/07/2024 à 10 heures précises en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format

PDF sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat Permanent des Marchés Publics de la SoNaMA S.A à Ouidah à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou, au plus tard le 22/07/2024 à 10 heures précises. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de sept millions cinq cent mille (7.500.000) francs CFA. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres restreint.
11. Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC des DPAO.
12. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion des locaux de la SoNaMA S.A à Ouidah à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou, le 22/07/2024 à 10 heures 30 minutes.

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

